

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM (le "Fonds"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Amundi MSCI New Energy ESG Screened UCITS ETF Acc

**Code ISIN : (C) FR0014002CG3**

**Ce fonds est géré par Amundi Asset Management, société d'Amundi**

#### Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI ACWI IMI New Energy ESG Filtered Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) ("« Indice de Référence »"), libellé en Dollar (USD) tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de son Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions de marché normales est indiqué dans le prospectus du Fonds.

L'Indicateur de Référence vise à représenter la performance de titres dont les activités sont liées au développement de nouveaux produits et services dans les secteurs des sources alternatives d'énergies, de l'efficacité énergétique, des batteries et des technologies de réseaux intelligents.

Il exclut les sociétés accusant un retard sur le plan environnemental, social et de gouvernance ("ESG") par rapport à l'univers du thème, notamment sur la base d'une note ESG.

La méthodologie de la notation ESG est basée sur des questions ESG clés y compris, entre autres, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique commerciale.

L'indice de référence s'appuie sur une approche "Best-in-class", autrement dit, les sociétés du quartile inférieur par note ESG ajustée du secteur sont exclues de l'univers du thème.

Pour plus d'informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), généraux et spécifiques, visés par le Compartiment, veuillez-vous référer au Code de Transparence du Compartiment disponible sur <https://amundiETF.com/>.

Les limites de la méthodologie de l'indice de référence sont décrites dans le prospectus du fonds au travers des facteurs de risque tels que le risque de marche lié aux controverses et les risques liés aux méthodologies ESG et au calcul du score ESG.

Des informations supplémentaires sur les indices MSCI sont disponibles sur le site internet de MSCI ([www.msci.com](http://www.msci.com)).

Le fonds vise à atteindre son objectif via une méthode de réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.

Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage.

L'éventuelle utilisation de cette technique est indiquée sur le site [amundiETF.com](http://amundiETF.com).

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site [amundiETF.com](http://amundiETF.com).

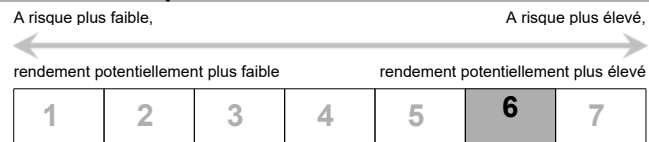
En outre, la valeur liquidative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites Internet des places de cotation du Fonds.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisés par le fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez revendre vos parts pendant les heures d'ouverture des différentes places de cotation sous réserve que les Teneurs de Marché soient en mesure d'animer le marché.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète sa thématique d'investissement sur les actions internationales.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                 |                                                            |
|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Frais d'entrée  | Non applicable aux investisseurs sur le marché secondaire* |
| Frais de sortie | Non applicable aux investisseurs sur le marché secondaire* |

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

### Frais prélevés par la SICAV sur une année

|                |                           |
|----------------|---------------------------|
| Frais courants | 0,6% de l'actif net moyen |
|----------------|---------------------------|

### Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Commission de performance | 0 |
|---------------------------|---|

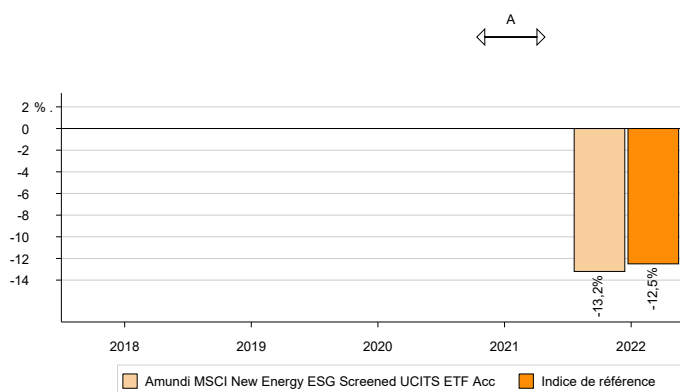
**\*Sur le marché secondaire :** le Fonds est un ETF, ainsi les investisseurs qui ne sont pas des Participants Autorisés doivent en principe acheter ou vendre les actions du Fonds sur le marché secondaire. Sur le marché secondaire, les investisseurs peuvent supporter des commissions de courtage et/ou des frais de transaction liés au passage de leur ordre d'achat/vente sur la bourse concernée. Ces frais sont perçus par des intermédiaires de marché et ne sont pas prélevés par/reversés au Fonds ou à la société de gestion. Les investisseurs peuvent également payer un montant additionnel occasionné par l'écart entre le prix à la vente et le prix à l'achat des actions du Fonds (« bid-ask spread »).

**Sur le marché primaire :** les Participants Autorisés qui souscrivent/rachètent leurs actions directement auprès du Fonds paieront les coûts applicables au marché primaire du Fonds tels que décrits à la Section 4 du prospectus. Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 octobre 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance,
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer à la section "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [amundiETF.com](http://amundiETF.com).

## Performances passées



A : Jusqu'au 24/11/2021, l'Indice de Référence du Fonds était le World Alternative Energy Total Return Index.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées sur ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV. La SICAV a été créée le 9 mai 2019 et la part EUR le 23 avril 2021.

La devise de la part est l'euro.

Lorsque l'Indice de Référence est libellé dans une autre devise que celle du Fonds, la performance de l'Indice de Référence est d'abord convertie dans la devise du Fonds par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'Indice de Référence.

## Informations pratiques

- Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
- Nom du teneur de marché : SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ.
- Représentant en Suisse : Société Générale, Paris, Zurich Branch, at Talacker 50, 8001 Zurich.
- Service de paiement en Suisse : Société Générale, Paris, Zurich Branch, at Talacker 50, 8001 Zurich.
- Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la Société de Gestion.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.  
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou sur son site Internet [amundiETF.com](http://amundiETF.com).
- Des informations concernant les teneurs de marchés, les places de cotations ainsi que les modalités de cotation sont disponibles sur la page dédiée au Fonds sur le site [amundiETF.com](http://amundiETF.com). La valeur liquidative indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.
- L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" ; la définition est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : [amundiETF.com](http://amundiETF.com) et/ou dans le prospectus.
- La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des fonds sont disponibles sur le site [amundiETF.com](http://amundiETF.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller habituel.
- La responsabilité d'Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société de Gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 octobre 2023.